



PROJET ÉDUCATIF DU GROUPE SCOLAIRE SAINT-LOUIS

À Saint-Louis, nous œuvrons collectivement pour mettre chaque jeune en situation de réussite scolaire, pour développer l'excellence qui est en lui et favoriser son épanouissement personnel, quel que soit son niveau.

Si nous aimons rappeler notre devise, **Ensemble dans l'effort pour réussir**, nous partageons avec les jeunes que l'apprentissage n'est pas incompatible avec le plaisir : celui de comprendre, d'accéder à la connaissance, de maîtriser une notion, plaisir de gagner en autonomie.

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants : vous nous confiez ce qu'il y a de plus précieux pour vous : vos enfants. Cette relation de confiance implique évidemment un suivi régulier et bienveillant des élèves qui nous sont confiés. Cela se manifeste par des encouragements systématiques, un dialogue régulier avec les familles.

De plus, une offre abondante d'activités périscolaires, toutes animées par des professeurs de l'établissement (athlétisme, boxe française, tennis de table, théâtre, chorale, codage informatique, atelier d'arts plastiques, création de bande dessinée...) permet aux jeunes de s'investir dans des activités diverses et de s'approprier l'établissement comme étant un véritable lieu de vie. Nous valorisons systématiquement l'engagement des élèves dans la vie de l'établissement.

Pour tous, nous essayons d'amener les élèves à progresser quels que soient leurs niveaux. Les plus fragiles doivent atteindre le niveau pour passer en classe supérieure sereinement. Les meilleurs doivent chercher à viser l'excellence.

L'hétérogénéité qui caractérise l'établissement se manifeste aussi dans la section bilingue anglais-allemand permettant à certains élèves de se confronter à l'exigence d'un apprentissage simultané de deux langues étrangères dès la 6^{ème}.

Enfin, l'apport spirituel a pour but de développer chez les élèves la connaissance de la culture chrétienne mais également des autres religions monothéistes afin de les ouvrir au monde et de leur apporter les connaissances nécessaires à la conduite de leur propre liberté.



PROCEDURE D'INSCRIPTION

(à partir du 1^{er} octobre 2021)

Les préinscriptions

1. **Demande d'inscription informatisée**, sur le site : <http://www.saintlouis-montcalm.fr/inscriptions>
2. et **confirmation écrite** de votre demande par l'envoi de :
 - l'accusé de réception de cette saisie informatique ou d'un courrier récapitulant les données saisies (*nom, prénom, date et lieu de naissance de l'enfant ; classe demandée, établissement et classe d'origine ; nom, prénom et coordonnées téléphoniques, postale et électronique d'au moins un parent*)
 - les frais de préinscription de 75 € (par chèque, à l'ordre de l'OGEC Saint-Louis Montcalm). Non remboursables
 - copie des résultats scolaires de l'année précédente, et de l'année en cours à partir de janvier 2022, pour les demandes du CE2 à la 3^e
 - une lettre de motivation

Seuls les dossiers complets seront traités - la procédure de préinscription démarre à la réception du dossier (lettre de motivation, résultats scolaires et chèque)

Les éléments pris en compte dans l'acceptation d'un dossier sont :

- La date de préinscription (date de réception de la confirmation)
- Le dossier scolaire de l'enfant
- Le nombre de places disponibles dans la classe demandée

D'autre part, certaines inscriptions peuvent être prioritaires (jusqu'au 15 octobre 2021) :

- Les frères et sœurs d'élèves déjà scolarisés à Saint-Louis (nous le préciser)
- Les élèves scolarisés dans un établissement du « réseau Montmartre » (pour les inscriptions en 6^e, uniquement)

Les inscriptions : finalisation

Lorsque le dossier est accepté, un rendez-vous vous est proposé (par téléphone). Le jour de l'entretien, accompagné de votre enfant, vous êtes reçu par un des deux Chefs d'établissement (Mme Gravé pour l'école ou Mme MULLER pour le collège), qui vous remet alors un dossier administratif. Votre enfant est considéré comme inscrit après que le dossier nous ait été retourné, soigneusement complété, accompagné d'un acompte sur scolarité (200 €), et sous réserve d'un passage en classe supérieur (du CP à la 3^e). La décision d'accepter ou pas l'inscription d'un élève relève des seuls Chefs d'établissement.